

# Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

## Objectif 11



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'ODD 11 a pour but de renouveler les villes et les établissements humains afin qu'ils offrent des opportunités pour tous, avec l'accès à des services abordables en termes de logement (11.1) et de transport (11.2) tout en réduisant l'utilisation des ressources (11.4) et l'impact sur l'environnement (11.6). Le développement d'une urbanisation durable (11.3) devra s'accompagner d'une vigilance face à la délinquance et au vandalisme (11.7).

L'aide aux pays en développement est également présente dans cette ODD 11, en soutenant les pays partenaires dans leur planification urbaine (11.a), dans l'adaptation de celles-ci face au changement climatique et catastrophes (11.b) et dans la construction de bâtiments durables et résilients (11.c)

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 11 concerne, plus particulièrement, neuf cibles :

- **Cible 11.1** qui vise à suivre le coût des logements
- **Cible 11.2** qui vise à suivre le coût des transports
- **Cible 11.3** qui vise à renforcer l'urbanisation durable
- **Cible 11.4** qui vise à protéger le patrimoine culturel et naturel
- **Cible 11.6** qui vise à réduire l'impact environnemental dans les villes
- **Cible 11.7** qui vise à réduire la délinquance et le vandalisme
- **Cible 11.a** qui vise à soutenir les pays en développement dans leur planification urbaine
- **Cible 11.b** qui vise à soutenir les pays en développement qui planifient l'adaptation des villes aux changements climatiques
- **Cible 11.c** qui vise à soutenir la construction durable dans les pays en développement

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
<b>Transport</b>		
Indice des prix pour le transport	: 1	: 1
Part des investissements dans les infrastructures	:	:
Utilisation des transports publics	●	●
<b>Logement</b>		
Indice des prix réels des logements	:	●
Consommation foncière	: 1	: 1
Offre de logements achevés	: 1	: 1
<b>Conditions de vie</b>		
Taux d'artificialisation du territoire	●	●
Dépenses totales de protection environnementale	●	●

Production de déchets ménagers par habitant	●	●
Taux de recyclage des déchets municipaux	●	●
Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	:	●
Exposition de la population aux particules fines	:	●
Délinquance, violence ou vandalisme aux alentours	●	●
<b>Aide au développement</b>		
Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes	●	●

1 indicateur en développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

## En résumé

L'indice des prix réels des logements est estimé à 121 pour l'année 2016, soit une progression de 21 points depuis 2010. L'utilisation des transports publics était estimée à 16,5 % en 2014.

Le développement de zones artificielles est en progression constante sur toute la série étudiée. Les dépenses de protection environnementale s'élevaient à 260 millions EUR en 2013, soit près du double de la somme dépensée en 1995. La quantité de déchet urbain par habitant approchait les 650 kg/hab. en 2000. 15 années plus tard, elle est descendue à 625 kg/hab. Le taux de recyclage des déchets municipaux est en constante progression depuis l'année 1995, celui-ci atteint pour l'année 2014 une valeur de 48 %. Plus particulièrement le taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, pour cette même année était quant à lui de 35 % en 2014. Le pourcentage de la population exposée aux particules fines est de 11 %.

Enfin l'aide financière accordée aux pays en développement afin de renforcer leur résilience face aux catastrophes avoisinait, en 2015, les 3 millions d'EUR.

## Focus sur les indicateurs clés...

Trois indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 11 pour le Luxembourg :

- Indice des prix réels des logements
- Taux d'artificialisation du territoire
- Exposition de la population aux particules fines

### Nom de l'indicateur:

Indice des prix réels des logements

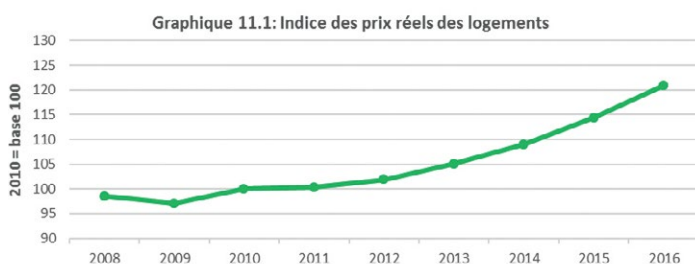
### Définition et Méthode de calcul:

L'indice des prix réels des logements est obtenu en déflatant l'indice des prix des logements (retracant les évolutions des prix de l'ensemble des logements, couvrant à la fois les logements existants et les logements en construction, les appartements et les maisons) par l'Indice des Prix à la Consommation National (IPCN).

## Pertinence:

L'indice des prix réels des logements met en perspective les évolutions des prix de l'immobilier résidentiel en comparaison de l'inflation sur les biens de consommation. Il permet de mesurer les pressions sur le marché du logement généré par la demande en logements portée par la croissance démographique.

## Représentation graphique:



## Analyse:

Après une légère baisse entre 2008 et 2009, les prix réels des logements ont repris leur progression depuis 2010. Le rythme de cette hausse s'est plutôt accéléré à partir de l'année 2012, dans le contexte d'une inflation quasi-nulle et de fortes pressions sur le marché du logement du fait de la croissance démographique (avec un taux de croissance de la population proche de +2,5 % par an depuis 2010).

## Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre le coût des logements (cible 11.1) est l'indice des prix réels des logements. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur.

Sur une période de 8 années (de 2008 à 2016), cet indicateur a augmenté de 22,6 % au total, soit une croissance de 2,6 % en moyenne par année.

## Source des données:

Site web du Portail des statistiques publiques (calculs de l'auteur à partir de l'Indice des prix des logements et de l'Indice des Prix à la Consommation National – IPCN) – date d'extraction: 15/12/2017

---

## Nom de l'indicateur:

### Taux d'artificialisation du territoire

## Définition et Méthode de calcul:

L'indicateur sur les zones artificialisées correspond au pourcentage de l'occupation du sol qui regroupe les zones bâties et infrastructures routières. Son calcul se base sur des données cadastrales mises à jour annuellement.

Le suivi de l'artificialisation doit être compris comme le suivi des parcelles bâties. Cette notion est différente du suivi de l'imperméabilisation du sol qui couvre uniquement les surfaces construites. Ce dernier est calculé sur base

de comparaison de photos aériennes et/ou satellitaires. Cet exercice est réalisé épisodiquement au Luxembourg et rarement sur l'ensemble du territoire (focalisation sur les périmètres urbains).

A titre d'information, lors de la dernière campagne, l'imperméabilisation correspondait à 1/3 de l'artificialisation.

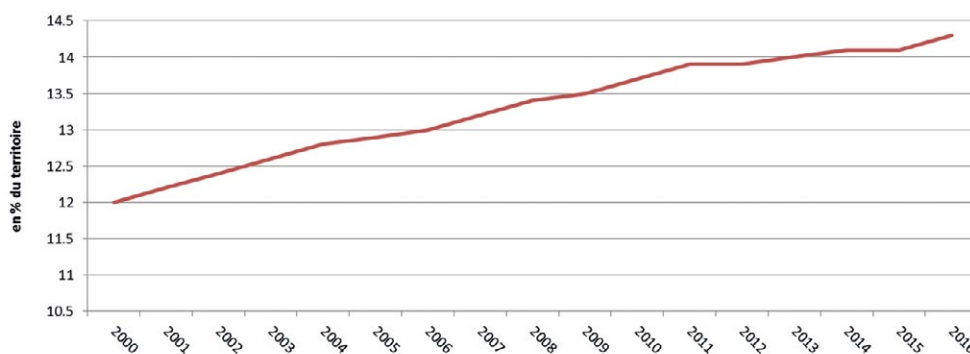
Le choix du présent indicateur sera rediscuté dans les prochaines années à la suite de la finalisation d'un projet du MDDI sur « l'occupation biophysique du sol ».

### Pertinence:

Une urbanisation durable se traduit notamment par une artificialisation modérée du territoire. L'indicateur vise à suivre au cours des années, l'évolution de l'artificialisation du pays.

### Représentation graphique:

Graphique 11.22 : Zones artificielles



### Analyse:

Le pourcentage de zones artificielles est en constante progression sur le territoire. Entre les années 2000 et 2016, 2,3 % supplémentaires ont été artificialisés au Luxembourg. En 2016, le taux d'artificialisation était estimé à 14,3 %.

### Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre le développement d'une urbanisation durable (cible 11.3) est le taux d'artificialisation du territoire. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est augmenté de 1,9 %, soit une évolution modérément défavorable. Sur la période courte récente de 5 années, une augmentation de 0,4 % est observée, soit une évolution modérément défavorable.

### Source des données:

Site web du Portail des statistiques publiques (table A1101) – date d'extraction: 14/11/2017

## Nom de l'indicateur:

### Exposition de la population aux particules fines

## Définition et Méthode de calcul:

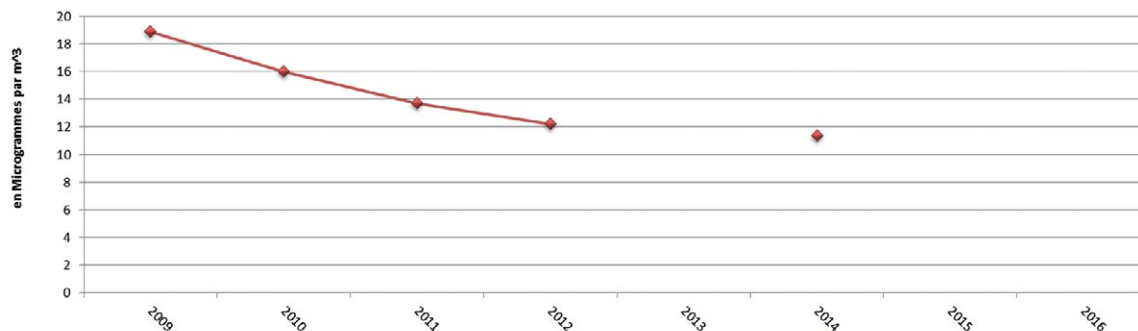
L'indicateur sur l'exposition de la population aux particules fines correspond à la concentration moyenne annuelle de particules fines et grossières dans les stations urbaines des agglomérations.

## Pertinence:

Les particules fines sont une source de pollution importante dans les villes et agglomérations. Le suivi de leur concentration permet d'évaluer l'impact environnemental de l'activité humaine dans les villes.

## Représentation graphique:

Graphique 11.4: Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines



## Analyse:

Sur la série temporelle analysée qui ne couvrent que 4 années, l'exposition de la population aux particules fines est décroissante: passant de 18,9 à 12,2 microgramme par m<sup>3</sup>.

## Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la réduction de l'impact environnemental dans les villes (cible 11.6) est l'exposition de la population aux particules fines. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur la période courte récente de 5 années, une réduction de 29 % a été observée, soit une évolution clairement favorable.

## Source des données:

Site web d'Eurostat (indicateur: tsdph370) – date d'extraction: 22/05/2017